



INFOMESNIL



Mensuel - N° 2017 – 12

Mercredi 1^{er} novembre 2017

<http://www.mesnil-saint-loup.fr>

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public : Lundi et jeudi : 17h00 à 19h00 - Mardi : 15h00 à 17h00
Téléphone : 03.25.40.42.17 – Mail : mairie-mesnil-saint-loup@wanadoo.fr

Informations de la mairie

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé le mardi 07 novembre 2017 pour cause de formation.

Qualité de l'eau

L'eau que l'on consomme au robinet et qui provient du captage des puits de Mesnil-Saint-Loup et de Dierrey-Saint-Pierre est conforme aux réglementations.

Cependant, depuis quelques années, la teneur en nitrates avoisine les 50mg/l (= taux limite de qualité), avec un taux compris entre 40 et 45mg/l. *Le taux de nitrates dissous dans l'eau est un indice de pollution d'origine agricole (engrais), urbaine (dysfonctionnement des réseaux d'assainissement) ou industrielle.*

Lors du dernier prélèvement de l'Agence Régionale de Santé, il a été constaté que la teneur en nitrates était de 46mg/l et que cette teneur est proche de la limite de qualité.

Nous attirons donc votre attention sur le fait que la consommation régulière d'eau présentant une telle teneur en nitrates n'est pas sans poser quelques problèmes sur le plan sanitaire, compte tenu des risques susceptibles d'être engendrés à long terme pour la santé du consommateur et plus particulièrement pour les femmes enceintes, nourrissons (enfants de moins de deux ans : risque de méthémoglobinémie du nourrisson ou « maladie bleue ») et pour toute personne fragilisée par une maladie.

Les effets sur la santé humaine sont encore discutés et font l'objet de polémiques médiatiques et de débats scientifiques.

Par précaution, la municipalité a l'obligation de vous informer des risques que cela peut occasionner sur votre santé.

Au-delà du seuil de 50mg/l, la municipalité serait dans l'obligation de fournir des bouteilles d'eau à l'ensemble de la population.

Nous conseillons aux personnes à risques (*voir ci-dessus*) de consommer de l'eau en bouteille jusqu'à rétablissement de la qualité de l'eau.

Nous vous informerons lors de notre prochaine parution.

La teneur des autres éléments contenus dans l'eau sont conformes.

Pour plus d'informations : Les relevés complets mensuels de l'ARS (*Agence Régionale de la Santé*) sont régulièrement affichés dans le hall de la mairie.



Le maire, Michaël SIMON

Arbre de Noël

Voir feuille jointe à l'Infomesnil



Avancement des travaux, explications et critiques

Les travaux de voirie et de mise en accessibilité de nos bâtiments communaux se terminent.

- Il reste à faire quelques finitions et le nettoyage de certaines bordures tachées de goudron (*le Conseil Départemental qui a géré et suivi la pose de l'enrobé sur la route de Faux est responsable des importantes coulures de goudron sur les bordures de trottoirs et doit intervenir prochainement !*)

- Les plantations dans les différents massifs et la mise en place du paillage se feront à partir du 15 novembre.

- Les derniers marquages au sol seront faits ces prochains jours. La mise en place des pépites orangées est à refaire (*dont les bandes de 2m00 de longueur pour les entrées et sorties des zones 30*) car les petits gravillons se détachent suite à une malfaçon. Le sol est trop froid pour le refaire en cette fin d'année et le tout sera repris au printemps 2018.

- Plusieurs dizaines de retouches à faire ont été annotées sur le procès-verbal des opérations préalable de réception.

- Pour la place de la mairie, il reste à mettre en place la main courante qui sera posée vers le 15 novembre (*Nous avons la contrainte de faire une peinture foncée qui contraste avec les matériaux de la rampe pour aider le cheminement des déficients visuels*).

Pour répondre à certaines questions qui reviennent fréquemment et qui sont à l'origine de certaines « critiques », sachez que :

- Un bureau d'étude a été désigné pour proposer un projet et suivre les travaux. L'origine du projet étant un souhait municipal qui date des années 2000. Le conseil actuel a revu et validé le dossier et assume pleinement le projet.

- De nombreuses demandes de subventions ont été effectuées. Lorsque des organismes d'état financent en partie des projets, nous sommes contraints de respecter d'avantage de critères pour être éligible et avoir le versement des fonds.

- Nous devons respecter les normes techniques et environnementales toujours plus imposantes et strictes.

- Nous sommes soumis aux contraintes budgétaires.

En ce qui concerne différents points précis :

- Les haricots (*que l'on appelle souvent les « ronds-points »*) au croisement de la route de Faux et du chemin rouge : des essais de giration ont été effectués et le projet a été validé par le Département (*il s'agit d'une route départementale*). Ceux-ci sont conçus pour être contournés à vitesse modérée, et cela ne pose pas de problème pour les voitures. Les véhicules de grandes largeurs ou longueurs (*camions, bus et tracteurs*) peuvent les contourner mais également franchir les îlots centraux si besoin car ils sont conçus dans ce sens.

- La largeur de la chaussée pour la route de Faux est de 5m50, ce qui est la norme pour les routes départementales et la largeur financée par le département que l'on retrouve dans toutes les villes et villages concernés par de récents travaux (*Estissac, Marigny, Dierrey, Aix, Ervy...*).

- La hauteur des bordures de trottoirs sur la route de Faux considérée comme trop haute : le Département, qui est en partie le payeur, impose certaines normes ; si les bordures étaient plus basses, les véhicules rouleraient sur les trottoirs, les zones piétonnes et les espaces verts.

Je rajoute également que :

- Concernant les travaux voirie de la RD23, chemin rouge et rue de la Goguette, une réunion d'information publique a été proposée à tous les habitants à la salle polyvalente le mardi 11 octobre 2016.

- Peu d'habitants étaient présents à cette rencontre.

- Lors de cette soirée des demandes ont été formulées et pour la plupart, une issue positive a été donnée.

Concernant le futur aménagement de la place de l'église : Les travaux auront lieu dès le mois de mars 2018 et j'invite toutes les personnes concernées et intéressées à venir prendre connaissance du dossier et de se manifester si besoin lors de la soirée publique du 22 novembre 2017 (*voir article dans l'infomesnil*).

D'autres rues ont besoin d'être rénovées. Il reviendra à nos successeurs de continuer les travaux afin que chaque habitant puisse prétendre avoir au-devant de chez lui un morceau de rue avec une évacuation d'eau pluviale satisfaisante (*et non pas une flaque d'eau*) et un revêtement de surface propre et qui ne se désolidarise pas par bloc comme nous le voyons encore.

Il est évident que chacun a le droit de s'exprimer et de donner son avis ou son opinion, mais je précise également que mon bureau est grand ouvert et que je suis ouvert à tout échange et toute discussion.

Le maire, Michaël SIMON



Articles signés

Depuis maintenant plusieurs mois, les articles de l'infomesnil sont systématiquement signés. Même s'il s'agit souvent des mêmes noms, cela permet de savoir qui est la personne (*élu ou administré*) qui demande la parution et est à l'origine de la rédaction de l'article.

L'infomesnil est rédigé et mis en page par Michaël SIMON et **aucune modification** (ni correction) n'est apportée aux articles qui lui sont remis.

De plus, du fait que l'infomesnil est maintenant mensuel (*et non plus hebdomadaire ou bimensuel comme par le passé*), nous avons forcément un nombre d'articles plus important. L'infoMesnil de novembre est un parfait exemple de cela avec pas moins de 20 pages en comptant la feuille jointe de l'arbre de Noël.

Bonne lecture...

Le maire, Michaël SIMON

Travaux sur les extérieurs de l'église (2eme tranche)

La 2eme et dernière tranche de travaux pour la rénovation et le changement des craies abimées à l'église a débuté. Durant au minimum 3 semaines, une grue avec nacelle est mise en place autour de l'église afin de changer plusieurs dizaines de craies abimées par le temps et les intempéries.

Il vous est demandé d'être très vigilants à proximité du chantier.

Ces travaux interviennent en cette fin d'année, avant que les travaux d'aménagement de la place entière soit effectués dès le printemps prochain (*voir article ci-dessous*).

Le maire, Michaël SIMON



Réunion d'information publique



Une réunion d'information publique concernant l'aménagement de la place de l'église, aura lieu le :

Mercredi 22 novembre 2017
A 19h00 à la salle polyvalente
de Mesnil-Saint-Loup



La présentation sera réalisée par le bureau d'étude ACI3.

A l'issue de cette présentation, nous essaierons de répondre à toutes vos questions.

Cette réunion est ouverte à tous les habitants.

Carte postale de la place
de l'église de 1909 →



Marianne du Civisme et vœux de la municipalité

Nous avons le plaisir de vous informer que pour l'année 2017, Mesnil-Saint-Loup est à la première place dans la catégorie des localités Auboises de 251 à 500 inscrits sur les listes électorales au palmarès des « Mariannes du Civisme », pour les élections présidentielles et législatives (*433 inscrits pour 619 habitants*).

Cette distinction nous sera remise officiellement lors des vœux de la municipalité qui aura lieu le vendredi 12 janvier 2018 à 19h00 à la salle polyvalente de Mesnil-Saint-Loup.

Cette récompense est la vôtre.

Félicitations à toutes et à tous et merci pour votre sens du civisme et pour votre participation lors de ces élections.

Le maire et l'ensemble du conseil municipal

Election présidentielle 23 avril et 7 mai 2017

Elections législatives 11 et 18 juin 2017

VOTONS



Votre commune participe à la Marianne du civisme pour les élections nationales 2017. Elle récompense les communes ayant les plus forts taux de participation.

Cette année, un grand concours national est organisé par la Fédération des Anciens Maires et Adjointes de France (FAMAF) et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités (AMF).



Renouvellement des employés communaux et entretien de la voirie

Le gouvernement promettait un coup de frein sur les emplois aidés au second semestre, le Ministère du Travail a tranché. Les deux contrats aidés que nous avons à Mesnil-Saint-Loup pour l'entretien de la voirie et des espaces verts n'ont pas pu être reconduits.

Sans main d'œuvre supplémentaire, nous allons comme des centaines de communes rencontrer des difficultés sur ces prochains mois (*même si nous sommes en période creuse d'hiver*) à gérer l'entretien des rues et des accotements en plus de l'activité normale, l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts.

Après presque un an sans utilisation de produits phytosanitaires, nous avons pu constater que devant la majorité des propriétés, les trottoirs, les bas-côtés et les caniveaux étaient plutôt bien entretenus (*par nos employés communaux et par certains habitants*).

Je remercie celles et ceux qui ont participé au nettoyage, à la tonte et qui ont arraché les mauvaises herbes devant chez eux pour que notre village reste propre et accueillant. Néanmoins je rappelle que l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite sur le domaine public, même pour les particuliers.

J'incite fortement les riverains à participer d'avantage à la tonte et au nettoyage des trottoirs et des caniveaux sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Le nettoyage concerne le balayage (dont le ramassage des feuilles), mais aussi le désherbage manuel, le démoussage et le déneigement des trottoirs.

De plus en plus de communes Auboises sont contraintes d'augmenter les taux d'imposition pour embaucher davantage de personnel ou prennent un arrêté municipal pour imposer aux habitants de faire le nettoyage au droit de leur propriété (*avec des contraventions de 1ère classe pour non-respect et poursuite du tiers en cas d'accident survenant à cause du non entretien*).

Ce n'est pas encore le cas pour Mesnil. Je souhaite que cela puisse se faire d'une façon naturelle et sur la base du civisme et du volontariat des administrés.

Merci pour votre compréhension et pour votre participation.

Le cadre de vie du village concerne tous ses habitants.

Le maire, Michaël SIMON



Branches d'arbre dépassant sur la voirie et ramassage des feuilles

Merci aux propriétaires dont les branches dépassent de leur propriété et empiètent sur la voirie communale de bien vouloir couper les branches à l'aplomb de la propriété et/ou de ramasser les feuilles qui tombent au sol, sur la route et les trottoirs.

Le maire, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, peut imposer aux riverains de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que cela porte atteinte à la sûreté et la commodité du passage.

Les plantations issues des propriétés riveraines qui empiètent sur des parties de routes communales et/ou départementales, dès lors qu'elles sont situées en agglomération, doivent être élaguées afin que les branches et les feuilles ne tombent pas sur la voirie.

Il est donc demandé aux propriétaires pour lesquels les feuilles tombent en partie sur la voirie communale et départementale et les trottoirs de bien vouloir les ramasser.

En outre, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L. 114-2 du code de la voirie routière, qui peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines des voies publiques et peut aussi, sur la base de l'article R. 116-2 du code de la voirie routière, punir d'une amende prévue pour les contraventions de cinquième classe ceux qui : « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier ».

Le maire, Michaël SIMON

Dépôt des déchets verts – Changement d'horaires

Depuis le lundi 30 octobre et jusque mi-décembre, le dépôt de déchets verts est passé aux horaires d'hiver.

Horaires de permanences : tous les lundis de 17h30 à 18h30 (horaires à respecter).

Les permanences s'arrêteront ensuite jusqu'au début printemps 2018. La date précise vous sera communiquée dans un prochain infomesnil.

Rappels :

- Emplacement : Zone artisanale du pré-haut (vers le dépôt de verre).
- Type de végétaux acceptés : uniquement les branchages (branches d'arbres et tailles de thuyas...)
- Diamètre maximum des branches : 5 à 7 centimètres.

Cadre de vie – Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'embellissement du village en désherbant et tondant, en arrosant les bacs ou massifs communaux et en les entretenant. Ces travaux de jardinage, parfois pénibles, profitent à tous les habitants.

La loi zérophytosanitaire, que nous avons respectée, nous oblige à davantage d'efforts et nous fait réfléchir sur nos pratiques environnementales.



Le maire, Michaël SIMON
Valérie GATOUILLAT-VELUT adjoint en charge du fleurissement
L'ensemble du conseil municipal

Village fleuri, label qualité de vie

Pour Mesnil Saint Loup, le jury a décidé de maintenir avec des réserves le label UNE FLEUR, jusqu'en 2019, date du prochain passage du jury.

Il reste beaucoup de domaines à perfectionner (gestion des arbres, des buissons et des haies, de l'eau et des réseaux, intégration de végétaux durables et d'une végétalisation permanente, etc ...)

Actuellement, il n'est pas certain que nous puissions répondre à ces critères, même s'ils restent justifiés.

La commission et les bénévoles vont continuer, dans la mesure des capacités de chacun, à œuvrer pour que le village offre un cadre de vie agréable et de qualité, avec ou sans label fleuri.

Le maire, Michaël SIMON

Valérie GATOUILLAT-VELUT adjoint en charge du fleurissement



Lotissement des Vieilles Vignes (route de Palis)

Au printemps 2018, une prairie fleurie sera implantée sur les parcelles restant à vendre.

Ce samedi 18 novembre, la commission fleurissement et des bénévoles volontaires procéderont à l'entretien des arbres, buissons et haies.

Possibilité de se joindre au groupe si vous le souhaitez. Fin des travaux vers midi avec un apéritif.

Valérie GATOUILLAT-VELUT adjoint en charge du fleurissement

Chenilles processionnaires

Nous avons encore cette année une contamination importante de chenilles processionnaires sur le village.

Après de nombreux contacts auprès de différents organismes (Préfecture, ARS, DDT, ONF, pompiers, gendarmerie...), il en ressort que :

- Tout brûlage à l'air libre de déchets y compris végétaux est interdit par la réglementation.
- Toutefois, des autorisations préfectorales à titre dérogatoire peuvent être délivrées dès lors que des enjeux sanitaires sont concernés. Les autorisations doivent être signées par le Préfet.
- Compte tenu de l'urgence de la situation, des dérogations de brûlage sollicitées sont accordées sans formalisme administratif plus étendu.
- Il vous est demandé d'informer M. le Maire de tout brûlage que vous ferez et ce, **UNIQUEMENT** pour détruire les rameaux de pins portant des nids de chenilles processionnaires et en prenant soin de respecter les consignes de sécurité habituelles en matière de feux.

Plus d'informations : <https://chenilles-processionnaires.fr>

Le maire, Michaël SIMON

Subventions aux associations

Les associations qui souhaitent faire une demande de subventions pour l'année 2018 doivent déposer un dossier en mairie **avant le lundi 11 décembre 2017.**

Le formulaire de demande est disponible sur le site internet www.mesnil-saint-loup.fr et peut également être retiré en Mairie pendant les heures de permanence.

Sauf si les informations ont déjà été transmises en mairie, ce dossier doit comporter le compte rendu de la dernière assemblée générale, approuvant les comptes complets de l'exercice clos, le budget prévisionnel, la liste des membres du conseil d'administration et des membres du bureau.

C'est le moment aussi de fournir une attestation d'assurance en cours de validité.

N'oubliez pas de vérifier que votre association est correctement enregistrée aux services de la sous-préfecture de Nogent-Sur-Seine et que vous avez régulièrement transmis vos comptes rendus d'assemblée générale et signalé les modifications successives dans les bureaux.

Ces formalités sont obligatoires.

Valérie GATOUILLAT-VELUT, adjointe responsable vie associative

Recensement de la population

Nous vous rappelons que les habitants de Mesnil-Saint-Loup seront recensés entre le 18 Janvier 2018 et le 17 février 2018

Le recensement de la population a évolué en 2015 en offrant aux habitants la possibilité de répondre par internet.

Comment ça marche ?

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous.

Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible.

Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !

À quoi ça sert ?

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...



Le maire, Michaël SIMON - <http://www.le-recensement-et-moi.fr>

Cérémonie du 11 novembre

Comme l'année dernière, la cérémonie se fera avec la présence et la participation des élèves de la classe de CM2 de Mesnil Saint Loup.

Rendez-vous à 11h15 sur la place de l'église

Paroles de la Marseillaise (3 couplets seront chantés lors de la cérémonie)

1er couplet

Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre-nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé, (bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Egorger vos fils, vos compagnes !

Refrain :

Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !

6e couplet

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! (bis)
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents,
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

7e couplet

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus (bis)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil



Vente du bleuet de France

Avant la cérémonie au monument aux morts du 11 novembre, le Bleuet de France vous sera proposé.

« Les fonds recueillis viendront abonder les crédits affectés aux activités de solidarité et de mémoire de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre...). Les fonds participent aussi à l'élaboration d'action pour l'éveil de la conscience citoyenne des jeunes générations ».

En remerciement de votre don, un badge auto-collant vous est remis avec la mention : « aidons ceux qui restent ».

Notre collecte sera reversée à l'association ONAC de l'Aube. 40 % de la somme reste acquise à l'association locale des anciens combattants, toujours présente à nos cérémonies.

D'avance je vous remercie pour l'accueil généreux que vous ferez à nos quêteurs en ce 11 novembre 2017.



Le maire, Michaël SIMON

Une exposition consacrée à nos 15 soldats de Mesnil-Saint-Loup morts pour la France et plus généralement aux conflits 1914-1918 et 1939-1945, sera mise en place à la salle polyvalente de 12h00 à 19h00.

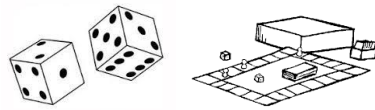


Exposition ouverte à tous
Entrée gratuite



Renseignements :
Michaël SIMON, Maire

Un nouvel après-midi jeux seniors aura lieu le 11 novembre 2017 à partir de 14h30, à la salle polyvalente.



En plus des tables habituelles, d'autres tables de jeux seront installées, au calme, dans la petite salle en raison de l'exposition.



Il sera bien sûr possible de passer des jeux à l'exposition, selon les envies de chacun.

Boissons chaudes et petits gâteaux accompagneront le goûter.



Renseignements :
Valérie Gatouillat-Velut, Adjointe

Enregistrement des PACS dans les communes à compter du 1er novembre 2017

Le décret 2017-889 du 6 mai 2017 publié au Journal officiel précise les modalités du transfert de l'enregistrement, de la modification et de la dissolution des pactes civils de solidarité (PACS), actuellement du ressort des tribunaux d'instance, aux officiers d'état civil à compter du 1er novembre 2017, comme prévu par la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

Les documents qui seront à fournir seront les suivants :

- Pièce d'identité **en cours de validité**
- Extrait d'acte de naissance avec indication de la filiation **datant de moins de 3 mois**
- Justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (Facture EDF, Téléphone fixe, ... ou le dernier avis d'imposition)
- Livret de famille

Il en est de même pour les personnes disposant d'un acte de l'état civil détenu par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères **et datant de moins de 3 mois**.

Si vous êtes concernés : Nous vous remercions de vous rapprocher du secrétariat de la mairie pour de plus amples renseignements, afin de prendre un rendez-vous pour l'enregistrement d'un PACS.

Le maire Michaël SIMON

Intoxications au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone,
un gaz invisible,
inodore, toxique et mortel

Il provoque des maux de tête, des nausées, des vertiges, des pertes de connaissances, le coma ou le décès.

Pour éviter les intoxications :

- Faites entretenir vos appareils de chauffage par un professionnel
- Faites ramoner vos conduits et cheminées tous les ans
- Ne bouchez pas les aérations de votre logement

Pour plus d'informations :
renseignez-vous et procurez-vous ce dépliant sur
www.inpes.sante.fr et sur www.logement.gouv.fr

INPES
Ministère National de Prévention et d'Éducation pour la Santé
www.inpes.sante.fr

Assurance Maladie

Ministère de la Santé et des Solidarités

Un réflexe en plus, un risque en moins.

L'agenda de la municipalité

- **Samedi 11 novembre 2017** : cérémonie au monument à 11h30 (*rendez-vous à 11h15 place de l'église*) avec après-midi jeux séniors + exposition sur les soldats morts pour la France de Mesnil-Saint-Loup
- **Samedi 2 décembre 2017** : arbre de Noël
- **Vendredi 12 janvier 2018** : Vœux de la municipalité + remise de la Marianne du civisme



Calendrier des pompiers

Les pompiers de Mesnil Saint Loup passeront chez vous durant la journée du samedi 25 novembre 2017 pour vous présenter leur calendrier.
Merci pour votre accueil.

Les pompiers du CPI de Mesnil-Saint-Loup

Pompiers de Mesnil-Saint-Loup - Téléthon

Samedi 9 décembre 2017, journée TELETHON, nos soldats du feu apporteront leur soutien à cette noble cause en sillonnant les rues du village en début d'après-midi pour proposer à la population un porte-clefs créé spécialement pour cette journée en échange de votre don de 5€ minimum.
Merci pour votre soutien.

Les pompiers du CPI de Mesnil-Saint-Loup

Déchèterie de Marigny-le-Châtel

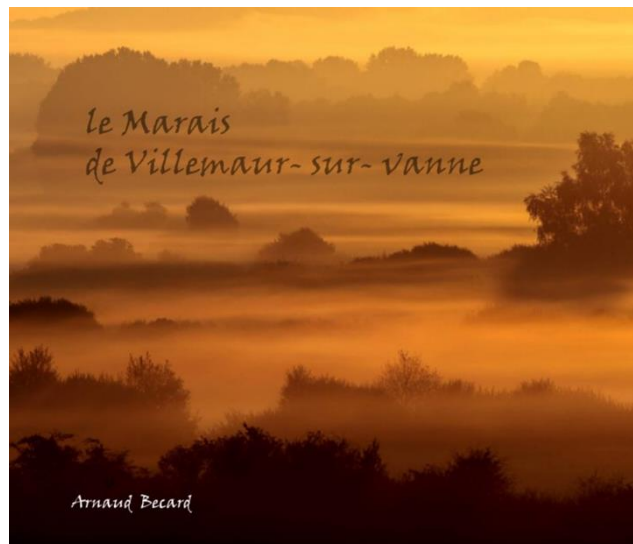
En raison des travaux d'extension de la déchèterie de Marigny-le-Châtel, le site sera exceptionnellement fermé :

- du jeudi 2 novembre 2017 au vendredi 3 novembre 2017 ;
- du lundi 6 novembre 2017 au vendredi 10 novembre 2017.

Bibliothèque de Mesnil-Saint-Loup – 4 Bis place du Terreau

M. Arnaud BECARD exposera ses photos sur les Marais de Villemaur du mardi 7 novembre 16h30 au samedi 2 décembre 12h00 à la bibliothèque.

L'exposition sera visible aux heures de permanence.



Bernadette SIMON
Responsable bibliothèque et toute l'équipe

Vides-greniers

Dimanche 5 novembre 2017 : Romilly et environs : Pars-lès-Romilly

Samedi 11 et dimanche 12 novembre 2017 :

Plaine d'Arcis : Saint-Mesmin – vide-dressings organisé par La Gaule courlangeate dans la salle des fêtes

Samedi 18 et dimanche 19 novembre 2017 :

Autour de Troyes : Sainte-Maure – bourse aux jouets et puériculture organisée par le comité social du personnel communal dans la salle polyvalente (40 exposants)

Dimanche 19 novembre 2017 :

Barséquanais : Essoyes (28 exposants)

Troyes et agglomération : La-Rivière-de-Corps – spécial jeux et jouets

Dimanche 26 novembre 2017 : Barsuraubois : Chavanges

Service de garde

- **Médecin : 15** (pour le nom du médecin de garde) - **Pharmacie : 15** (pour obtenir la pharmacie de garde)
- **Gendarmerie : 17** (ou Estissac 03.25.40.40.11) - **Pompiers : 18 ou 112**



Informations diverses

Paroisse

Jeudi 02 novembre 2017 : Messe à 19h00 à Dierrey-Saint-Julien : Commémoration des fidèles défunts

Dimanche 05 novembre 2017 : Messe à 10h30 à Pâlis

Samedi 11 novembre 2017 : Messe à 9h00 à Pâlis

Dimanche 12 novembre 2017 : Messe à 10h30 à Faux-Villecerf : Fête patronale St Martin

Dimanche 19 novembre 2017 : Messe à 10h30 à Dierrey-Saint-Pierre

Dimanche 26 novembre 2017 : Messe à 10h30 à Mesnil-Saint-Loup : Quête pour le Secours Catholique

Dimanche 3 décembre 2017 : Messe à 10h30 à Pâlis : 1er dimanche de l'Avent messe en famille : quête pour les écoles catholiques

La paroisse

Le beaujolais nouveau arrive au Cellier St Loup

Comme l'an dernier, nous effectuons une vente de beaujolais nouveau du domaine DEPARDON à MORGON. La mise en vente traditionnelle aura lieu le 16 novembre 2017 et une dégustation vous sera réservée.

Le vin sera disponible en bouteille au prix de 4€30 ou 25.00 € les 6 et en bib de 5L 22.00 €

Réservation par téléphone au Cellier St Loup au 03.25.73.33.62, avant le 10 novembre 2017.



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé à consommer avec modération

Emmanuelle SIMON

ACM – Bilan opération pizzas et remerciements

La recette des pizzas va servir à acheter des tronçonneuses, pour couper les arbres couchés par le cyclone Irma. Ces arbres seront débités en planches, et serviront à reconstruire des maisons.

Nous avons trouvé une personne de la famille des De-Willencourt qui va s'occuper de tout ça. Elle Habite l'île Dominique qui a été dévastée entièrement, et dont l'aide n'arrive qu'au compte-gouttes, du fait que c'est une île indépendante.

Grâce à vous, qui avez acheté des pizzas, nous allons envoyer un chèque de 1200€.

Merci à tous, et surtout merci pour eux.



Les membres du conseil d'administration de l'ACM

Certains l'aiment CABARET



Adultes: 8 Euros
Enfants -10ans: gratuit
Adhérents ACM: 6 euros



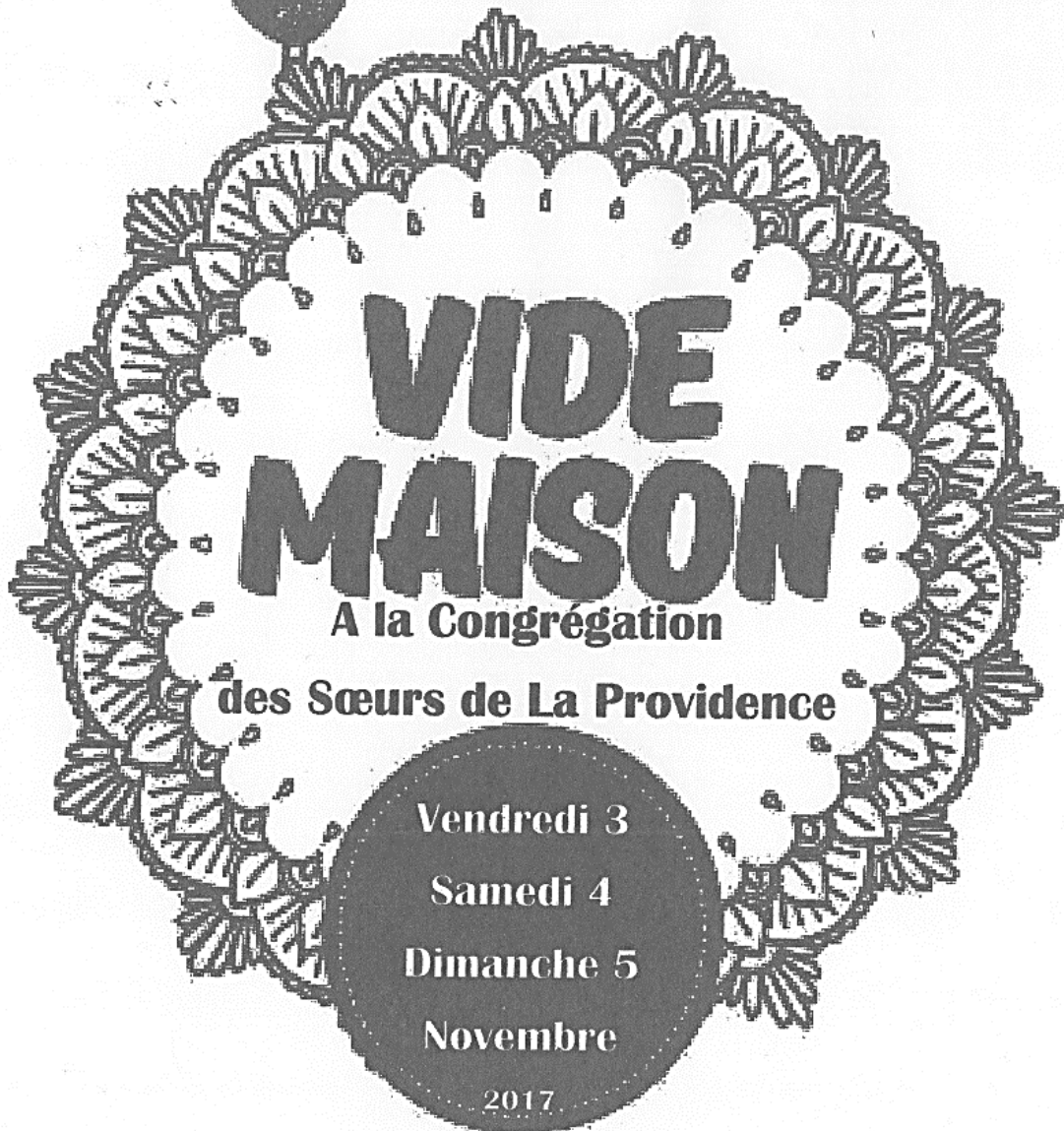
Chorale
Mes Soirs en scène

Dimanche 5 novembre 2017 - 15h00

MESNIL SAINT LOUP Salle des fêtes

Buvette à l'entracte

-entrée libre-



De 9H30 à 18H

**Mobiliers anciens, fauteuils, chaises,
commodes, piano, objets divers...**

21 rue des Terrasses 10000 TROYES

Contact : 06.08.78.49.29

IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique.



SAMEDI
25 NOV 2017

MESNIL
ST LOUP



OUVERTURE DES PORTES : 18H

DEBUT DU LOTO : 19h

Location camping
Tassimo
Multi cuiseur
Lave vitre Karcher
Drone.....

TARIFS:

1 carton : 3 €
3 cartons : 7 €
9 cartons : 20 €
12 cartons : 27 €
Partie enfant 1 €



BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE :

Hot Dog : Frites
Boissons, gâteaux



Vendredi 17 Novembre 2017
à partir de 19h, au gymnase
de Mesnil Saint Loup



Nous vous proposons une soirée découverte
des sports pratiqués par les sections de l'E.S.M

N'hésitez pas !

C'est l'occasion de découvrir

Merci de prévoir une paire de basket propre pour jouer



Possibilité de se restaurer sur place



Concert à Faux-Villecerf le dimanche 19 novembre

L'Association Familiale de Faux-Villecerf (Comité des Fêtes) reçoit cette année la chorale "Souvenirs, Souvenirs" accompagnée par Fabien PACKO pour un concert, le Dimanche 19 novembre 2017 à 15 heures dans la salle Socioculturelle de Faux-Villecerf. L'entrée est gratuite.

Chantal PYRAME - Responsable Comité des Fêtes - L'Association Familiale de Faux-Villecerf - Port. : 06.37.91.35.11

Petites annonces

Je cherche à récupérer :

-des barres de fer (type barre de grillage) d'une hauteur minimum de 2.40m.

-des palettes (type Europe).

Si vous souhaitez vous débarrasser de l'un, de l'autre ou des deux, vous pouvez me contacter. Merci.

Florent PRUDHOMME - 7, rue de la goguette - 06.63.72.78.59

**** Prochain infomesnil : mercredi 06 décembre 2017 ****

ESM - FICHE D'INSCRIPTION

Nom, Prénom :

Adresse complète :

.....

N° de téléphone Domicile :

N° de téléphone Portable :

Adresse Mail :

Date de naissance :...../...../.....

- Cotisation carte d'adhérent : 10 € pour l'adhésion individuelle à l'ESM ou 20 € pour une adhésion familiale à l'ESM (voir verso pour la carte familiale)
Pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018

Section sport collectif :

Sans frais d'inscription supplémentaires ouvert à tous les adhérents de l'ESM

Pour les non adhérents : cotisation ESM (10€ individuelle, 20 € familiale)

Pratique libre tous les jeudis de 20h à 22h

Contact : Mr Velut Aurélien au 06 73 32 60 29



Section tennis :

Coût de l'inscription 12 € par personne (ou 40 € pour la familiale)

+ cotisation ESM (10€ individuelle, 20 € familiale)

Cautions pour la clé du cours : 5 €

Pratique libre toute l'année

Contact : Mr Courtois Thomas au 06 30 90 01 50

Inscription chez Mr Courtois Francis 1 rue de la Grosse Haie à Mesnil St Loup

Attention : pensez à ramener vos clés du cours car les serrures changeront à partir du 15/10/2017



Section badminton :

Coût de l'inscription 25 € par personne

+ cotisation ESM (10€ individuelle, 20 € familiale)

Pratique tous les lundis de 19h à 20h30

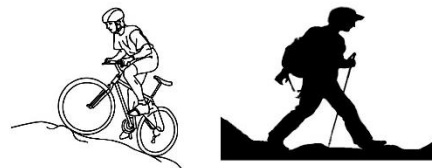
Contact : Mme Simon Carine au 03 25 40 55 28



ESM – Fiche d’inscription

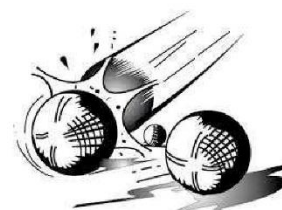
Section VTT - Marche :

Sans frais d’inscription supplémentaires,
 + cotisation ESM (10€ individuelle, 20 € familiale)
VTT : rassemblement tous les mercredis soir devant le gymnase
 départ à 18h30
Marche : rassemblement tous les mardis à 14h devant le gymnase
 Contact Mr Bécard Sylvain au 06.80.25.80.16
 ou par mail : sbecard@orange.fr



Section pétanque :

Sans frais d’inscription supplémentaires,
 + cotisation ESM (10€ individuelle, 20 € familiale)
 Pratique tous les vendredis soir à partir de 20h30 pendant la période estivale
 Contact Mr Christophe Velut au 03.25.73.20.95.
 ou par mail : dadou-steph@orange.fr



Cocher les cases correspondantes :

Membre de la famille Nom - prénom	Sport collectif	Tennis	Badminton	VTT- Marche (à préciser)	Pétanque

Montant : € Règlement par chèque à l’ordre de l’ESM.

Le paiement s’effectue en totalité lors de l’inscription et les sommes versées restent acquises à l’Association.

Fait à Mesnil St Loup, Le
 Signature

Vente de sapins

L'APEL Saint Loup vous propose une vente de sapins.

Pour tout renseignement vous pouvez écrire à : apelstloup@gmail.com



BON DE COMMANDE DE SAPINS DE NOEL (Exemplaire à retourner)



NOM/PRENOM : _____ ELEVE ET CLASSE : _____

L'APEL St LOUP vous propose de commander votre ou vos sapin(s) de Noël, d'un producteur du Pays d'Othe.
Les bénéfices de cette vente serviront à financer les activités culturelles de l'école.

REFERENCE	TAILLE en cm	PRIX unitaire en €	QUANTITE	TOTAL en €
NORDMANN livré directement sur un support en bûche				
Vert	125/150	28,00		
Bleu	150/175	33,00		
Violet	175/200	39,00		
Orange	200/250	49,00		
EPICEA livré directement sur un support en bûche				
Rouge	100/150	15,00		
Bleu	150/200	19,00		
Orange	200/250	24,00		
TOTAL COMMANDE (En €)				

Livraison à Mesnil St Loup sur la Place du Terreau le Samedi 9 Décembre 2017 de 10h à 12h.

Reglement par chèque à l'ordre de l'APEL St LOUP - N° de chèque : _____

Bon de commande et chèque à remettre à la maîtresse, maître, professeur principal ou dans la boîte aux lettres de l'établissement scolaire, **AU PLUS TARD le Vendredi 24 Novembre 2017.**



BON DE COMMANDE DE SAPINS DE NOEL (Exemplaire à conserver)



NOM/PRENOM : _____ ELEVE ET CLASSE : _____

L'APEL St LOUP vous propose de commander votre ou vos sapin(s) de Noël, d'un producteur du Pays d'Othe.
Les bénéfices de cette vente serviront à financer les activités culturelles de l'école.

REFERENCE	TAILLE en cm	PRIX unitaire en €	QUANTITE	TOTAL en €
NORDMANN livré directement sur un support en bûche				
Vert	125/150	28,00		
Bleu	150/175	33,00		
Violet	175/200	39,00		
Orange	200/250	49,00		
EPICEA livré directement sur un support en bûche				
Rouge	100/150	15,00		
Bleu	150/200	19,00		
Orange	200/250	24,00		
TOTAL COMMANDE (En €)				

Livraison à Mesnil St Loup sur la Place du Terreau le Samedi 9 Décembre 2017 de 10h à 12h.

Reglement par chèque à l'ordre de l'APEL St LOUP - N° de chèque : _____

Bon de commande et chèque à remettre à la maîtresse, maître, professeur principal ou dans la boîte aux lettres de l'établissement scolaire, **AU PLUS TARD le Vendredi 24 Novembre 2017.**





Arbre de Noël

Samedi 2 Décembre 2017

De 14h00 à 17h00



Tu as moins de 12 ans, rejoins-nous au gymnase pour un après-midi de jeux gonflables avec chocolats et goûter !

Le Père Noël viendra nous rendre visite à 16h00.

Chaussettes obligatoires pour les adultes et enfants.



Inscription à rendre avant le 11 Novembre 2017 à la Mairie.

Enfant : (Nom, Prénom et date de naissance)

Enfant :

Enfant :

Enfant :

Nom, Prénom et signature du parent / responsable :
.....

Les membres du Comité des Fêtes

Valérie GATOUILLET-VELUT, trésorière : 06.83.99.17.01 / 03.25.40.60.11



Coloriage